



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 47

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation d'une pétition :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (K. Stoyka, C. Ammeter, B. Ammeter et autres)

Lecture et dépôt d'une pétition :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse envisage de mettre fin au projet de partition du territoire de la municipalité rurale de Springfield en divisions scolaires distinctes et que celui-ci reconnaisse qu'une telle partition entraînera une diminution de la qualité de l'éducation offerte aux élèves touchés. (J. Holland, V. Boileau, G. Brown et autres)

M. ASHTON, *ministre délégué aux Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet des inondations qui continuent à toucher les régions du sud du Manitoba.

M. PENNER (Emerson) et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. le *premier ministre* DOER fait une déclaration au sujet des efforts héroïques déployés hier par les témoins de l'écrasement d'un avion à l'intersection des avenues McPhillips et Logan.

M. MURRAY et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* CHOMIAK de déposer le projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi médicale (profils des médecins et modifications diverses)/The Medical Amendment (Physician Profiles and Miscellaneous Amendments) Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. SCHULER, M^{mes} ALLAN et DACQUAY ainsi que MM. NEVAKSHONOFF et GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CALDWELL voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)*.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion d'amendement de M. HAWRANIK voulant que la motion principale soit amendée par substitution, au passage qui suit « que », de ce qui suit :

L'Assemblée refuse que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)* tant que le ministre de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse n'aura pas mené de véritables consultations avec les personnes intéressées au sein du système d'éducation du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

M^{me} STEFANSON ainsi que MM. PITURA et FAURSCHOU interviennent. M. DYCK exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} ASPER présente la proposition suivante :

Proposition n^o 15 : Multiculturalisme

Attendu :

que le Canada est une nation composée d'immigrants, où les divers groupes ethniques sont les bienvenus et sont considérés comme étant sur un pied d'égalité;

que les groupes ethniques ont contribué de façon importante à l'économie et à la trame sociale du Canada tout au long de l'histoire du pays;

que plusieurs méthodes ont été utilisées pour souligner la diversité de la population du pays, notamment les subventions accordées aux événements, aux programmes et aux organismes multiculturels;

que, depuis les événements du 11 septembre, nous avons constaté la présence du racisme et ses répercussions terribles au sein de notre propre société,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à ne pas retirer son appui au multiculturalisme;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement fédéral à continuer de favoriser, de par son financement et ses politiques, le multiculturalisme au Canada;

Mercredi 12 juin 2002

que l'Assemblée s'oppose catégoriquement au racisme sous toutes ses formes et qu'elle exhorte l'ensemble de la population à suivre son exemple, en appui au multiculturalisme.

Il s'élève un débat.

M^{me} ASPER ainsi que MM. REIMER, AGLUGUB, SCHULER et SANTOS interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 17 h 31, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes